

## Équipe du Projet sur les taudis

# Améliorer les conditions de vie dans les taudis, alors que les pays en développement font face à une augmentation considérable de la population dans les centres urbains

## Le rapport demande aux citoyens, aux administrations locales et aux autorités nationales d'améliorer les taudis et d'empêcher la formation de nouveaux taudis

17 janvier 2005, New York — Quelque 900 millions de personnes vivent actuellement dans des taudis à travers le monde. Si on ne change pas le cours des choses, 1,5 milliard de citoyens vivront dans des taudis en 2020, pour la plupart dans les pays en développement, où ils ne disposent pas de l'essentiel : une voix politique, des logements décents, des installations d'assainissement, un accès à l'eau, des écoles, des services médicaux, et un moyen sûr et fiable de se rendre à leur travail. Si les spécialistes du développement s'intéressent surtout aux zones rurales, il n'en reste pas moins que gérer la croissance rapide des centres urbains représente pour les pays en développement un énorme problème — et une chance.

D'après l'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis, il est possible de mettre fin à l'accroissement continu du nombre de personnes vivant dans ces conditions épouvantables et d'améliorer la vie de millions de personnes, en prenant des mesures particulières pour améliorer les conditions de vie des populations pauvres dans les villes et empêcher l'apparition de nouveaux taudis.

Le rapport de l'Équipe du Projet, *Un foyer dans la ville. Rapport de l'Équipe du Projet sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis*, publié aujourd'hui, fait partie d'un plan d'action mondial détaillé de lutte contre la pauvreté, les maladies et la dégradation de l'environnement dans les pays en développement.

Le rapport indique que les facteurs qui favorisent le développement des taudis sont complexes et peuvent varier d'un pays à l'autre, mais que les solutions à ce problème ont beaucoup de points communs, tels que la reconnaissance et le respect des groupes qui représentent les pauvres, une législation pour protéger les pauvres des expulsions, des investissements dans les infrastructures essentielles comme l'eau, l'assainissement ou un système de ramassage des déchets. Il faut aussi renforcer et réformer l'urbanisme afin d'éviter l'apparition de nouveaux taudis.

Selon l'Équipe du Projet, il faudrait 18 milliards de dollars par an pour améliorer les conditions de vie de 100 millions de personnes qui vivent dans des taudis et pour créer les infrastructures et services nécessaires au relogement de 570 millions d'autres personnes qui risquent sans cela de vivre à leur tour dans des taudis. L'Équipe du Projet a élaboré un plan concret de lutte contre la pauvreté urbaine. Elle a notamment formulé les recommandations suivantes :

- **Les pays doivent reconnaître que les citoyens pauvres sont des agents actifs et non de simples bénéficiaires du développement.** Les administrations locales et nationales doivent collaborer avec les organisations des citoyens pauvres pour améliorer les taudis et trouver des solutions qui évitent la formation de taudis.
- **La gestion des villes requiert des solutions locales.** On doit donner aux administrations les moyens financiers et humains de fournir des services et des infrastructures aux citoyens pauvres. Les villes doivent élaborer des stratégies locales à long terme pour améliorer les conditions de vie dans les taudis.
- **Après consultation des habitants des taudis et des autorités nationales, les administrations locales doivent adopter des lois** qui protègent les habitants des taudis des risques d'expulsion et leur garantissent un "bail assuré".

- **Les autorités locales doivent mettre au point des stratégies pour empêcher la formation de nouveaux taudis.** Parmi ces stratégies : des terrains abordables, des matériaux à prix raisonnables, des perspectives de travail, et des infrastructures et services de base.
- **Les investissements publics doivent viser en premier lieu l'accès aux services et aux infrastructures de base.** En collaboration avec les citoyens pauvres, les villes doivent investir dans le logement, l'eau, l'assainissement, l'énergie, et les services urbains tels que le ramassage des ordures ménagères. Ces services et infrastructures ne doivent pas exclure les citoyens pauvres qui vivent dans des installations sauvages.
- **Les besoins en moyens de transport et les soucis de sécurité des citoyens pauvres doivent avoir une place prioritaire dans l'organisation des systèmes de transport urbain,** qui donnent aux habitants plus de liberté quant au choix de leur lieu d'habitation ou de travail.
- **Les codes et réglementations en matière de construction doivent être réalistes et obligatoires et refléter le mode de vie et les besoins de la communauté locale.** Cela signifie, par exemple, qu'il faut faire preuve de souplesse et accepter qu'un logement soit construit progressivement, avec des matériaux bon marché, et sur de petites parcelles.
- **Afin de créer des emplois, les villes doivent encourager le secteur privé en améliorant les infrastructures et en facilitant la transition d'une économie informelle à une économie structurée.** Les investissements étrangers directs peuvent jouer un rôle important de catalyseur en favorisant les installations manufacturières urbaines et les entreprises de services.

L'Équipe du Projet sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis était dirigée par **Pietro Garo**, chercheur titulaire à la Faculté d'architecture de l'Université de Rome, et **Elliott D. Sclar**, professeur d'urbanisme et d'affaires publiques à l'Université Columbia.

Le rapport de l'Équipe du Projet attire l'attention sur l'importance cruciale de la réduction de la pauvreté urbaine si l'on veut respecter les engagements pris au Sommet du Millénaire en 2000, lorsque les dirigeants du monde entier sont convenus de faire une place prioritaire à la lutte contre la pauvreté, sous tous ses aspects, dans les pays en développement. Le Sommet a inspiré les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont fondés sur la reconnaissance du fait qu'un nombre croissant de questions liées au développement, de la santé à l'environnement, de l'enseignement à l'égalité des sexes, ne peuvent plus être réglées isolément dans les limites d'un seul pays.

Les recommandations de l'Équipe du Projet font partie du Projet Objectifs du Millénaire, commandité par le Secrétaire général de l'ONU en 2002, pour élaborer un plan d'action pratique qui permette aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de faire reculer l'extrême pauvreté, la faim et les maladies dont sont victimes des milliards d'individus. Le Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, organe consultatif indépendant dirigé par Jeffrey D. Sachs, a soumis ses recommandations finales en janvier 2005.

L'Équipe du Projet sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis est l'une des 10 équipes du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, composées de 265 experts du monde entier, dont des parlementaires, des chercheurs et scientifiques, des décideurs, et des représentants de la société civile, des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du secteur privé. Les différentes équipes du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies avaient pour tâche d'évaluer les principales contraintes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de présenter des recommandations permettant de surmonter ces obstacles et de mettre les pays sur le bon chemin pour atteindre les objectifs d'ici à 2015.



**Pour tout complément d'information au sujet du Projet Objectifs du Millénaire ([www.unmillenniumproject.org](http://www.unmillenniumproject.org))**